

**SÉANCE ORDINAIRE
9 NOVEMBRE 2011**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 novembre 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Claude Roy	(représentant de Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Richard Fauchon	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean-Robert Turgeon	(représentant de Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2011-11-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 24 octobre 2011 : dépôt.**
- 5.0 Élection du préfet.**
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 6.1 Démarrage d'entreprise.
 - 6.2 Politique culturelle : renouvellement de l'entente :
 - 6.2.1 Demande auprès du ministère de la Culture (MCCCF) et montage financier;
 - 6.2.2 Désignation d'un mandataire pour la gestion d'une nouvelle entente.
 - 6.3 Dossier du fonds de diversification : étude relative au service ferroviaire.
 - 6.4 Autres dossiers du CLD (s'il y a lieu).

- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 7.1 Certificats de conformité aux règlements d'urbanisme :
 - 7.1.1 Municipalité de Saint-Magloire.
 - 7.1.2 Municipalité de Sainte-Aurélie.
- 8.0 Dossier(s) du Pacte rural (s'il y a lieu).**
- 9.0 Affaires courantes :**
 - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 9.2 Suivi des rencontres de travail sur la sécurité incendie.
 - 9.3 Contrat 2012, évaluateur agréé.
 - 9.4 Soumissions huile à chauffage.
 - 9.5 Désignation de représentants des Etchemins à la Table véhicules hors route de la Chaudière-Appalaches (suivi au point 6.3 de la séance du 12 octobre).
 - 9.6 Liste des comités pour nominations à la séance de décembre.
 - 9.7 Demandes de contribution.
- 10.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 11.0 Administration :**
 - 11.1 Listes des comptes à payer.
 - 11.2 État des encaissements et déboursés.
- 12.0 Correspondance et communications.**
- 13.0 Varia.**
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2011, ET SUIVI :

2011-11-02

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
 ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 OCTOBRE 2011 : DÉPÔT :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 ÉLECTION DU PRÉFET :

Conformément à la loi, le directeur général agit à titre de président d'élection. Le directeur général adjoint agit à titre de secrétaire d'élection.

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures au poste de préfet.

Messieurs Hector Provençal et Harold Gagnon ayant fait part de leurs candidatures, ceux-ci sont invités à prendre la parole à tour de rôle, selon un ordre déterminé au hasard.

On procède par la suite à la distribution des treize (13) bulletins de vote, soit un (1) par municipalité.

Après le décompte et le dévoilement des votes, le président d'élection remercie les deux (2) candidats et déclare monsieur Hector Provençal élu à titre de préfet de la MRC des Etchemins pour un terme de 2 ans.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

6.1 Démarrage d'entreprise :

Ce sujet sera traité lors d'une prochaine séance.

6.2 Politique culturelle : renouvellement de l'entente :

6.2.1 Demande auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et montage financier :

2011-11-03

CONSIDÉRANT QU'une proposition de Plan d'action triennal (2012-2013-2014), incluant un projet de montage financier, a été soumise par le comité culturel de la MRC et présentée aux Conseil des maires par madame Arianne Labonté, responsable du dossier au CLD des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder efficacement à la mise en oeuvre de ce plan, il y a lieu de conclure une nouvelle *Entente de développement culturel* avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN

QUE la MRC des Etchemins soumette une demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) afin de conclure une *Entente de développement culturel* pour la réalisation du Plan d'action triennal (2012-2013-2014) de la MRC des Etchemins, lequel Plan prévoit une contribution totale de 50 000\$ du MCCCF et de 39 840\$ provenant des municipalités, sauf de la Municipalité de Lac-Etchemin qui a déjà conclu une entente de développement culturel avec le ministère;

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier;

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.2.2 Désignation d'un mandataire pour la gestion d'une nouvelle entente :

2011-11-04

CONSIDÉRANT qu'une demande est soumise au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) afin de conclure une *Entente de développement culturel* pour la réalisation du Plan d'action triennal (2012-2013-2014) de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un mandataire pour la gestion de cette entente et que le CLD des Etchemins assume présentement la gestion de l'entente en cours;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le CLD des Etchemins soit désigné afin d'agir à titre de mandataire pour la gestion d'une nouvelle entente de développement culturel devant intervenir entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et la MRC des Etchemins suite à l'acceptation du Plan d'action triennal (2012-2013-2014) par le MCCCF.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.3 Dossier du fonds de diversification : étude relative au service ferroviaire :

2011-11-05

CONSIDÉRANT QUE le comité de diversification a déjà autorisé une contribution financière de 2 900\$ pris à même le Fonds de diversification et de développement pour la réalisation d'une étude sur le potentiel ferroviaire du Chemin de fer Québec Central, telle contribution représentant la part de la MRC des Etchemins à cette étude;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires ratifie le versement autorisé par le comité de diversification d'une contribution financière de 2 900\$ pris à même le Fonds de diversification et de développement pour la réalisation d'une étude sur le potentiel ferroviaire du Chemin de fer Québec Central, cette contribution représentant la part de la MRC des Etchemins à cette étude.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.4 Autres dossiers du CLD (s'il y a lieu) :

Aucun autre dossier n'est soumis.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

7.1 Certificats de conformité aux règlements d'urbanisme :

2011-11-06

7.1.1 Certificat de conformité relatif au règlement no 272-11 de la Municipalité de Saint-Magloire :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 7 novembre 2011, le règlement no 272-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif à l'administration des permis et certificats, et du règlement de zonage de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et afin de procéder à l'agrandissement du périmètre urbain et à la création d'une nouvelle zone;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 272-11 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-11-07

7.1.2 Certificat de conformité relatif aux règlements nos 07-2011 et 08-2011 de la Municipalité de Sainte-Aurélie :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté le 7 novembre 2011, les règlements nos 07-2011 et 08-2011;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions des règlements de zonage, construction, permis et certificats, et lotissement de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et afin de procéder à la concordance relativement à la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 07-2011 et 08-2011 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DOSSIER(S) DU PACTE RURAL (S'IL Y A LIEU) :

Aucun nouveau dossier n'a été présenté.

9.0 AFFAIRES COURANTES :

9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

9.2 Suivi des rencontres de travail sur la sécurité incendie :

On fait un bref retour sur les rencontres tenues au cours du dernier mois concernant la gestion de la sécurité incendie sur le territoire.

Il en est clairement ressorti l'importance de prioriser, dans nos prochaines actions, l'entraide automatique et la prévention sur le territoire de la MRC. De plus, on devra se doter des moyens nécessaires pour assurer un meilleur contrôle de notre gestion courante de la sécurité incendie. Plusieurs actions sont posées sans qu'elles soient compilées, laissant ainsi place à une vulnérabilité face à d'éventuelles poursuites.

On devra aussi procéder, dans les meilleurs délais, à l'actualisation de notre schéma de couverture de risques afin que le plan de mise en œuvre correspondent davantage au potentiel mais aussi aux limites de nos municipalités en matière de sécurité incendie.

2011-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE les responsables de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique soient informés de la position actuelle du Conseil des maires sur l'état de situation récemment effectuée, mais aussi sur les priorités d'action pour la prochaine année :

- accélération du processus de mise en place de l'entraide automatique;
- intensification de la prévention par l'embauche d'un préventionniste;
- amorce de l'actualisation du schéma de couverture de risques, tout en conservant la priorité d'action à court terme sur l'entraide automatique et la prévention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE ROY
ET RÉSOLU

QUE l'on procède à un appel de candidature pour l'embauche d'une ressource humaine dont la principale tâche, surtout à court terme, sera la prévention auprès des 11 municipalités du territoire qui ne disposent pas de ressource en cette matière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3 Contrat 2012, évaluateur agréé :

2011-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le renouvellement annuel du contrat avec monsieur Renal Roy pour la fourniture des services professionnels d'évaluateur agréé pour l'année 2012, au même coût que celui de l'année 2011, soit pour un montant total forfaitaire de dix huit mille cent cinq dollars (18 105,00\$);

ET QUE monsieur Hector Provençal, préfet, et monsieur Fernand Heppell, directeur général, soient autorisés à signer ce contrat devant être conclu avec monsieur Renal Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.4 Soumissions huile à chauffage :

Monsieur Martin Roy présente le tableau des soumissions reçues pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bureaux de la MRC :

COMPAGNIE	Prix de l'OBG (du litre)
Chauffage Élie Nadeau Inc.	\$ 0.025
Les Huiles Marcel Gagnon Inc.	\$ 0.018
MRG Drouin	\$ 0.019
Philippe Gosselin et associés Ltée	\$ 0.019

2011-11-11

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été reçues suite à un appel sur invitations et que les soumissionnaires ont présenté leur prix à partir du devis relatif à la fourniture d'huile à chauffage;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE la MRC accepte la plus basse soumission présentée, soit celle des Huiles Marcel Gagnon Inc. selon le tableau soumis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.5 Désignation de représentants des Etchemins à la Table véhicules hors route de la Chaudière-Appalaches (suivi au point 6.3 de la séance du 12 octobre) :

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'il est prévu que chaque territoire de MRC de Chaudière-Appalaches ait deux (2) représentants à la *Table régionale véhicules hors route*.

Comme le CLD des Etchemins avait déjà eu un représentant à cette table et qu'il y a encore récemment désigné un représentant, on convient que messieurs Hector Provençal et Denis Boutin, désignés lors de la séance du 12 octobre dernier, pourront ainsi s'y remplacer au besoin selon leurs disponibilités.

9.6 Liste des comités pour nominations à la séance de décembre :

Une liste a été transmise aux membres du Conseil des maires avec l'avis de convocation en vue des nominations à faire au sein de différents comités de la MRC, et auprès de divers comités et organismes où notre MRC est représentée.

Le directeur général note toutefois qu'il transmettra à tous les membres du Conseil des maires une liste annotée apportant certaines précisions (et corrections dans certains cas) sur ces nominations. On note de plus qu'il est important de se rappeler que le préfet suppléant, nommé annuellement, soit désigné avant de procéder à la nomination des membres du comité administratif, le préfet suppléant siégeant d'office à ce comité.

La nomination du préfet suppléant fait d'ailleurs l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires du mois de décembre, et ce avant la nomination des membres des comités.

9.7 Demandes de contribution :

Internationaux Traîneau à chiens :

2011-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-ROBERT TURGEON
ET RÉSOLU

QUE suite à l'étude du dossier et la recommandation formulée par le comité administratif à ce sujet, une contribution de 600\$ soit accordée pour la prochaine édition de l'activité « *Les internationaux de traîneau à chiens 2012* ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Gala du Mérite sportif Beauceron :

2011-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE suite à l'étude du dossier et la recommandation formulée par le comité administratif à ce sujet, une contribution de 250\$ soit accordée pour la prochaine édition du Gala du Mérite sportif Beauceron compte tenu que des citoyens de notre MRC comptent parmi les éventuels récipiendaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :

OBV du fleuve Saint-Jean :

Monsieur le maire Denis Boutin apporte divers commentaires suite à sa dernière participation à la réunion de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. Monsieur Boutin note qu'il est encore disposé à y participer, mais qu'il ne serait peut-être pas nécessaire que notre MRC y soit représentée à chaque réunion.

Comité de sécurité publique :

Le directeur général adjoint informe que la prochaine réunion de ce comité se tiendra le mardi 15 novembre 2011, à Saint-Magloire.

11.0 ADMINISTRATION :

2011-11-14

11.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 204 485,43\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

12.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

12.1 Fédération Québécoise des municipalités :

Résolution demandant au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) de :

1. maintenir le financement actuel de 60,3 M\$ pour les CLD du Québec;
2. rendre permanent le financement supplémentaire annuel de 17,5 M\$ octroyé par la *Stratégie de développement de toutes les régions*;
3. placer les CLD au cœur de la stratégie entrepreneuriale.

Correspondance déposée.

12.2 Municipalité de Lac-Etchemin :

Résolution demandant au Conseil des maires de la MRC de s'assurer que l'entente intermunicipale de gestion des cours d'eau intervenue avec la MRC des Etchemins le 21 avril 2010 soit respectée et appliquée dans toute son intégralité par les fonctionnaires nommés à ce titre. La résolution, dont copie est remise à chacun des membres du Conseil des maires, précise la nécessité d'un lien étroit de communications entre les fonctionnaires de la MRC désignés et les fonctionnaires municipaux désignés en vertu de l'entente d'avril 2010 (incluant copie de toute correspondance et/ou documents lors d'interventions relatives aux cours d'eau).

Monsieur le maire Harold Gagnon apporte des précisions à ce sujet. Il note qu'une récente intervention du personnel de la MRC désigné pour la gestion des cours d'eau en réponse à une demande directe d'un citoyen est venue interférer négativement lors d'une audition en Cour impliquant la Municipalité et ce citoyen.

Il fait de plus ressortir le manque de communications dans ce dossier.

Le directeur général note qu'il serait difficile de sa part de ne pas porter une attention spéciale à cette correspondance puisque qu'il a lui-même régulièrement insisté, lors de l'élaboration de l'*Entente intermunicipale de gestion des cours d'eau*, sur le fait que malgré que les MRC, en vertu de la loi, sont responsables d'assurer l'écoulement normal des eaux sur leur territoire, cette responsabilité ne peut efficacement s'exercer si les municipalités locales ne sont pas les premiers intervenants sur le terrain.

Dès la réception de cette correspondance, le directeur général a d'ailleurs immédiatement convenu avec le directeur de la Municipalité de Lac-Etchemin d'une rencontre de travail à ce sujet. En plus des 2 directions générales, cette rencontre regroupera les responsables des dossier relatifs aux cours d'eau de la Municipalité et de la MRC.

Monsieur le maire Richard Couët indique qu'il appuie la démarche de la Municipalité de Lac-Etchemin jugeant que la MRC n'intervient pas de façon pertinente en matière de gestion des cours d'eau.

Compte tenu que l'intervention du maire de Saint-Prosper ne réfère à aucun dossier en particulier qui pourrait être porté à la connaissance du directeur général de la MRC, ce dernier insiste sur l'importance que l'objet de plaintes éventuelles relatives aux services de la MRC auprès des municipalités soient le plus rapidement possible portées à l'attention de la direction générale de la MRC. Le directeur général réitérant d'ailleurs sa disponibilité à ce sujet.

12.3 Ressourcerie-Bellechasse :

Dépliant d'information sur les services à l'intention des maires des municipalités desservies par cet organisme. Document déposé.

12.4 Etchemins en forme :

Bulletin Inform-active, octobre 2011. Remis aux membres du Conseil des maires.

12.5 Direction générale, information :

Webdiffusion de la Conférence de presse du ministre du MAMROT sur la stratégie et le Projet de loi concernant *l'occupation et la vitalité des territoires* : jeudi le 10 novembre, à 14h00.

Lien : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/lancement-occupation-et-vitalite-des-territoires>

Monsieur le maire Charles Therrien doit quitter la séance à 21h30.

13.0 VARIA :

Aucun nouveau point n'est ajouté.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les questions des représentants des médias reviennent principalement sur la sécurité incendie : prévention et actualisation du schéma.

2011-11-15

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER